«PLFSS 2016 « Un exercice d'équilibrisme. A quand les réformes structurelles ? »»

18/11/2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLFSS 2016 - Pour les sénateurs UDI-UC : *« Un exercice d'équilibrisme. A quand les réformes structurelles ? »*

Olivier Cigolotti, sénateur de la Haute-Loire, a indiqué que le groupe UDI-UC a voté « en faveur du présent PLFSS adopté tel qu'infléchi dans le bon sens par le Sénat ». Les sénateurs UDI-UC, préoccupés par la situation des comptes et de la dette sociale et conscients de la difficulté des réformes restantes à entreprendre, ont qualifié ce Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, d'« exercice d'équilibrisme ».

« *Le redressement des soldes est notable mais une part importante de cette amélioration, directement imputable aux transferts de charges liés à la mise en œuvre du pacte de responsabilité, relève d'artifices comptables* » regrette Olivier Cigolotti. Ainsi, la réduction des dépenses de la branche famille s'explique en partie par le transfert au budget de l'État du financement de l'allocation de logement familial ; quant à la branche vieillesse, son léger solde positif s'explique notamment par la réforme des retraites de 2010.

Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, déplore un PLFSS *« sans levier de réforme véritablement significatif. Si certaines mesures sont à saluer, les mesures structurelles destinées à infléchir fortement la dynamique des dépenses ne sont pas au rendez-vous ».*

Le groupe UDI-UC se réjouit de l'adoption de l'amendement de Gérard Roche, sénateur UDI-UC de la Haute-Loire et rapporteur pour la branche vieillesse, qui prévoit le report à 63 ans de l'âge légal de départ en retraite à compter du 1er janvier 2019. Pour Olivier Cigolotti, il s'agit d'une *« mesure inévitable compte tenu de la fragilité du retour à l'équilibre de la branche. Une mesure qui prend en compte l'évolution de l'espérance de vie. »*. Françoise Gatel souligne que c'est une *« proposition courageuse indispensable, qui pourra notoirement contribuer à la durabilité de notre système.»*.

Les sénateurs centristes ont pointé du doigt les grands absents de ce texte qui n'aborde pas la question des déserts médicaux ou celle des moyens nécessaires à l'accueil des personnes âgées ou en situation de handicap sur l'ensemble du territoire.

Françoise Gatel et Olivier Cigolotti ont tenu à souligner la qualité du travail du rapporteur général, Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur UDI-UC du Pas de Calais et de Gérard Roche. *« Un travail mesuré qui aboutit aujourd'hui à un texte nettement amélioré, notamment avec la suppression de l'article 21 créant un mécanisme d'accès à l'assurance maladie complémentaire pour les plus de 65 ans qui risquait de fragmenter un peu plus le marché des complémentaires au détriment des seniors ».*

Le rapporteur général, Jean-Marie Vanlerenberghe a obtenu l'instauration des 3 jours de carence dans la fonction publique hospitalière ce qui permettra de réduire les dépenses de fonctionnement.

Pour conclure, les deux sénateurs UDI-UC regrettent *« l'absence de réforme structurelle courageuse visant à ramener durablement l'équilibre des comptes. Si notre modèle de protection sociale veut subsister afin d'offrir à nos concitoyens une aide optimale, il doit se réformer ».*

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC